



Réseau
Hospitalier
Neuchâtelois

COMMUNICATION

Maladière 45
2000 Neuchâtel
communication@rhne.ch
tél. 032 713 30 44

COMMUNICATION AUX MEDIAS

Le RHNe certifié pour l'amélioration de son efficacité énergétique

L'obtention du certificat «Protection volontaire du climat et efficacité énergétique» de l'Agence de l'énergie pour l'économie est le fruit des importants travaux menés sur les infrastructures du site de La Chaux-de-Fonds.

Le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) a reçu le certificat 2021 de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) pour la réduction de ses émissions de CO2 et de sa consommation de kilowatt-heures (kWh). Le label « Protection volontaire du climat et efficacité énergétique » est le fruit des efforts fournis par l'institution ces dernières années, avec notamment la mise en place en 2018 de la démarche avec l'entreprise Greenwatt, qui permet d'avoir une vision globale de l'efficacité énergétique.

Des mesures sont prises sur tous les sites du RHNe, mais c'est le bâtiment de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds qui possède le potentiel d'amélioration le plus important. En 2020, plusieurs chantiers de modernisation de l'infrastructure ont été lancés: mise en place de récupération de chaleur sur la ventilation lors du remplacement des installations techniques, isolation des toitures et des portes; installation de fenêtres à triple vitrage; généralisation des vannes thermostatiques sur les radiateurs; renouvellement d'infrastructures techniques avec des appareils plus efficaces tels que pompes de circulation, éclairages LED, appareils de cuisine, etc.

L'effort sera poursuivi ces prochaines années. « L'amélioration de notre efficacité énergétique est bonne pour le climat, mais aussi pour nos finances, souligne Jérôme Kubler, directeur logistique du RHNe. Suivant les conditions climatiques de l'année considérée, les seules économies de chauffage peuvent varier entre 100'000 et 150'000 francs.»

Créée en 2001, l'AEnEC aide les entreprises suisses à réduire leurs émissions de CO2 au moyen de mesures d'amélioration rentables. Pour ce faire, les entreprises concluent des conventions d'objectifs reconnues par l'OFEV et par l'OFEN, qui leur permettent aussi de réduire leur consommation d'électricité et de satisfaire aux prescriptions de la législation sur le CO2 et sur l'énergie.

Neuchâtel, le 26 février 2021

Jérôme Kubler, directeur du département logistique, répond à vos questions au 032 713 30 06.